

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Délibération : **2021-12-247**  
OBJET : **AVENANT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE RAM DE TREILLIERES**  
Nomenclature : 1.3.3

**En exercice** : 27

**Présents** : 22

**Pouvoirs** : 5

**Absents** : 0

**Votants** : 27

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXES.pdf

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC.

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Elisa DRION, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur** : Elisa DRION

Le contrat « enfance et jeunesse » (ou CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le CEJ est un contrat évolutif, qui, par voie d'avenant, permet de faire évoluer le soutien de la CAF en fonction des nouveaux besoins des territoires.

Depuis le mois de juin 2021, l'augmentation du temps de travail des personnels intervenant au sein du Relais Assistante Maternelle (RAM) a été discuté avec la CAF dans le cadre d'une action nouvelle.

Il a été décidé la création d'un poste d'animatrice petite enfance à hauteur de 0.48ETP (Equivalent Temps Plein), portant l'effectif total affecté à ce service à 1.48ETP. Pour ce nouveau fonctionnement, la CAF a annoncé un financement de l'ordre de 3126,59€ pour l'année 2021.

La signature de cet avenant est attendu pour début 2022.

Considérant la présentation faite en commission Famille Education Solidarités le 02 décembre 2021,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ce nouvel avenant au CEJ 2018-2021, par anticipation.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 13 décembre 2021

Alain ROYER, Maire

